

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 septembre 2023

VISANT À SÉCURISER ET RÉGULER L'ESPACE NUMÉRIQUE - (N° 1514)

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° CS951

présenté par
Mme Yadan

à l'amendement n° CS|549 de Mme Morel

APRÈS L'ARTICLE 5 BIS

À l'alinéa 2, après le mot :

« infractions »,

insérer le mot :

« commises ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement de précision rédactionnelle.